

LE POINT DE VUE DE MARCEL KUNTZ ET JEAN-PAUL OURY

OGM : retour sur une querelle

La virulence des pressions exercées sur la représentation nationale lors de l'élaboration et du vote de la loi sur les OGM illustre la nature idéologique du débat. Alors qu'il existait des solutions techniques acceptables, les instances gouvernementales ont choisi, lors du Grenelle, de favoriser une vision du monde aux dépens d'une autre, laissant ainsi ouverte la querelle des OGM.

Dire que la querelle des OGM est de nature idéologique, c'est dénoncer le caractère pseudo scientifique du discours anti-OGM qui cherche à s'imposer comme une vérité dogmatique. A sa racine, le parallogisme de Greenpeace, un enchaînement de contre-vérités que l'on peut formuler ainsi : tout ce que fait la nature est bon, les OGM ne sont pas naturels, donc les OGM ne sont pas bons. Si l'idéologie a fait ainsi irruption dans le débat, c'est parce que le principe de précaution lui a ouvert les portes de la science. En effet, tel qu'il est formulé, ce principe contient une question non scientifique : « la démonstration du risque zéro ». C'est dans cette logique d'inversion systématique de la charge

d'une preuve « introuvable » que le gouvernement a interdit le maïs MON810.

Paradoxalement, aucun type de semence n'a jamais été autant étudié que les OGM, et pourtant aucun n'a jamais autant attiré les craintes. Aucun non plus n'a ja-

Il est urgent que le discours quitte le terrain idéologique pour s'installer sur celui des solutions techniques.

mais autant suscité d'espoir, et là réside un autre discours idéologique, celui qui dit : seuls les OGM pourront nourrir l'humanité. Il est donc urgent que le discours quitte le terrain idéologique pour s'installer sur le terrain des solutions techniques.

Prenons l'exemple du flux de pollen OGM, ce phénomène naturel, traité comme un véritable danger. On parle de « contamination » et même de « pollution génétique ». Remarquons qu'il y a là une vraie absurdité, puisque le maïs Bt est perçu comme dangereux alors qu'il contient moins de

mycotoxines que le maïs conventionnel. De plus, l'évaluation scientifique des risques considère, outre le danger, un deuxième paramètre, l'exposition au danger. Ce dernier est systématiquement déformé : une présence fortuite d'OGM sera ainsi toujours « généralisée » et « irréversible », alors qu'il faut juger au cas par cas. En effet, le maïs n'essaime pas hors des champs, tandis que le colza possède par lui-même un caractère semi-envahissant. On remarque ainsi au passage, pour ce dernier cas, qu'un usage positif peut être fait du principe de précaution : un vrai risque potentiel identifié peut être anticipé et évité. Reste le problème de faire cohabiter champs bio et OGM. Des solutions existent : distance de sécurité, accords locaux entre agriculteurs, coexistence assistée par ordinateur ou encore castration de la plante OGM.

Organiser des filières raisonnablement séparées est déjà une réalité pour les différents maïs conventionnels. Pourquoi en serait-il autrement avec les OGM ? De plus, la traçabilité et l'étiquetage permettent le choix des consommateurs. La question qui se pose alors est la suivante : pourquoi n'avoir pas encore trouvé d'accord entre anti et pro-OGM ? Cette question nous renvoie à la décision politique.

La confirmation récente de l'interdiction de la culture OGM par le Conseil d'Etat laisse croire que l'activation de la clause de sauvegarde s'est faite sur des principes

scientifiques. Malheureusement, l'action politique est ici motivée par un calcul médiatique : céder ostensiblement à la dictature des sondages plutôt qu'écouter les experts. C'est d'autant plus surprenant qu'il existe des solutions qui respectent la liberté du maïsiculteur qui souhaite semer des OGM, de l'agriculteur bio qui tient à son label, du chercheur qui veut expérimenter, de l'industriel et de son marché, et du consommateur qui souhaite être informé et protégé. Car les solutions techniques évoquées permettent bien de satisfaire le plus grand nombre. Le politique devra mettre en place des décrets d'application de la loi qui rendent possible les choix de chacun et non pas conforter une idéologie (le refus absolu de toute présence d'OGM). Il s'agira de donner des cadres, non de les remplir avec des contenus formatés.

D'une manière ou d'une autre, c'est bien le consommateur qui, au final, jugera s'il veut ou non des OGM, si les OGM futurs lui profitent directement (aliments à teneur réduite en allergènes, toxines, antinutriments, aliments fonctionnels...) ou indirectement (plantes permettant des économies d'eau...).

MARCEL KUNTZ est directeur de recherche, auteur de « Les OGM, l'environnement et la santé », éditions Ellipses.

JEAN-PAUL OURY est docteur en histoire des sciences et technologies, auteur de « La Querelle des OGM », PUF, 2006.

Sur lesechos.fr

Réagissez aux analyses et points de vue de nos éditorialistes et chroniqueurs sur www.lesechos.fr/info/analyses

Blogs. Dialoguez sur les blogs de nos journalistes et de nos experts sur www.lesechos.fr/blogs